

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle de l'Olivier, sur convocation régulière en date du 26 janvier, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO, MME MONIQUE BEZOS, MME KAREN GREGOIRE.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE), MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS),

Était absent excusé : M. MARC PERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME VERONIQUE MARIOTTO, DIRECTRICE DU SERVICE SOLIDARITE / EMPLOI

DÉLIBÉRATION n° 2023/07

Objet : Signature d'une convention avec l'Association Finances & Pédagogie pour la mise en place d'ateliers collectifs

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que le service accueille un public fragile rencontrant fréquemment des difficultés financières liées d'une part à des problématiques de gestion du budget et, d'autre part, à l'inflation et l'augmentation des charges, telles que les dépenses d'énergie. Afin d'accompagner au mieux ces personnes, et en complément des actions menées par les agents du CCAS, il convient de proposer des ateliers leur permettant d'apprendre à mieux gérer leurs finances et leurs dépenses, notamment en matière d'énergie.

L'Association, créée par la Caisse d'Epargne, a pour objectif d'apporter, dans un but d'intérêt général, une formation et une sensibilisation à tout public sur les domaines touchant à la relation à l'argent, à l'éducation budgétaire, à l'utilisation des moyens de paiement et, par extension, à l'ensemble des problèmes liés au patrimoine des ménages, sous forme d'ateliers collectifs.

La présente convention a pour objectif de définir un programme d'actions éducatives budgétaires et financières à destination des Unionnais, et plus particulièrement ceux se trouvant en situation de fragilité et rencontrant des difficultés économiques et financières.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le - 3 FEV. 2023

ID : 031-213105612-20230203-D2023_07-DE



Les thématiques des ateliers retenus pour 2023 sont les suivantes :

- Gestion du budget : l'argent dans la vie
- Être acteur de sa consommation
- La consommation responsable (économies d'énergie)
- L'accession à la propriété

Les 4 ateliers devront être organisés dans le courant de l'année 2023. Le montant de cette opération, qui s'élève à la somme de 269 €, sera inscrit au BP 2023.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver la signature de cette convention
- De l'autoriser à signer ladite convention et toutes pièces y afférent.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la signature de cette convention
- De l'autoriser à signer ladite convention et toutes pièces y afférent.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**

- Transmis le - 3 FEV. 2023

- Affiché le - 3 FEV. 2023

